

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2026 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Habitat

08. OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accession à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – Subventions aux particuliers

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans la poursuite de la dynamique engagée en matière d'habitat et dans le cadre du Programme « Action Cœur de ville » dont la commune de Vire Normandie est lauréate, deux dispositifs conjoints d'une durée de 5 ans ont été mis en place à compter du 22 juillet 2020 :

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur un périmètre défini (centre-ville élargi),
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de « droit commun » sur le reste du territoire.

Ces deux nouvelles OPAH reprennent notamment après l'ajustement de certains critères le précédent dispositif d'aide à l'accession à la propriété pour l'achat et la réhabilitation d'un logement ancien (plus de 15 ans) ; une des actions de l'ancien Programme Local de L'habitat.

De même, ces deux OPAH permettent également la mise en place d'une nouvelle action : l'aide à la transformation d'usage. L'objectif est d'accompagner les propriétaires occupants désireux de créer leur résidence principale dans des immeubles/bâties dont la vocation est actuellement autre.

Cette politique de l'habitat s'articule autour d'un objectif majeur : Favoriser le retour des habitants sur la commune de Vire Normandie. Pour chaque OPAH, un objectif quantitatif de 20 logements pour l'aide à l'accession d'un logement ancien et de 5 logements pour l'aide à la transformation d'usage a été fixé.

L'aide à l'accession pour l'achat et la réhabilitation d'un logement ancien s'élève ainsi à 4000 € pour les ménages sans enfant et à 5000 € pour les ménages avec enfant(s), sous conditions. Concernant l'aide à la transformation d'usage, celle-ci s'élève à 1500 €, sous conditions.

Dans ce cadre, les dossiers dont le numéro figure ci-dessous respectent les critères d'éligibilité établis dans les conventions d'OPAH Classique et d'OPAH RU en date du 22 juillet 2020, complétés par cette délibération à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026
Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/08 du 16 février 2026 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

- Localisation du bien en zone U ou Ah du PLU de Vire Normandie.
- Occupation du logement à titre de résidence principale ;
- Réglementation thermique pour les logements anciens : améliorer la performance énergétique d'au moins 25 % (bouquet de travaux)
- Critères de revenus respectant les plafonds de ressources du PTZ.
- Montant minimum de travaux établi à 15 000 € HT
- Les travaux devront être réalisés dans un délai de 3 ans à compter de la date d'accord de la subvention

Ce dossier peut ainsi prétendre à une prime :

→ Madame H. et Monsieur F. (dossier n°A27 OPC 2024) :

- Acquisition d'un logement ancien de 130 m²
- Réception de l'attestation d'acquisition du bien
- Réalisation d'un bouquet de travaux : remplacement des menuiseries, électricité, VMC Hygro B, changement du système de chauffage
- Réception des factures et de la DAACT
- Prime de 4000 €

Vu la délibération n°11 du Conseil Municipal le 16 décembre 2019 approuvant la mise en place en 2020 de deux dispositifs : OPAH Classique et OPAH RU pour une durée de 5 ans.

Vu la signature des dites Conventions d'OPAH Classique et d'OPAH RU le 22 juillet 2020.

Vu la signature des avenants aux Conventions d'OPAH Classique et d'OPAH RU le 6 septembre 2023.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » et l'avis favorable du Bureau Municipal du 3 février 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser le versement de la prime pour le dossier présenté ci-dessus, au vu des factures acquittées,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 4 000 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	01
Vote Pour	37	01
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026
Publication : 25/02/2026

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Délibération n°2026/02/16/08 du 16 février 2026 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 01

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 01

Nombre de membres absents : 10

Le 16 Février 2026 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 10 Février 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 10 Février 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie			☒	
CHÉNEL Fernand			☒	
COIGNARD Cindy			☒	
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric			☒	
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
HAMEL Serge	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LAURENT Françoise	☒			
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/08 du 16 février 2026 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann			☒	
LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine			☒	
MALLÉON Philippe	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie			☒	
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude			☒	
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/02/16/08 du 16 février 2026 à 20h30